

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 13

402024

Le trente Septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 02 Septembre 2024

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc, GUICHERD Cyril
Conseillers Délégués PROVOST Eric — ROUCHON Dominique - BELOT Jean Luc – BASSOT Christine - CORNET-MONAT Béatrice- NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : MOUILLER Annie qui a donné pouvoir à NERON Pascal
LASSAIGNE Sébastien

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES « FORMATION A DESTINATION DES AGENTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5111-1 portant sur les prestations de services ;

Vu la délibération du Bureau communautaire de Roannais agglomération du 3 juin 2019 portant création d'un dispositif de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation pour les agents de Roannais Agglomération, des communes et entités publiques de son périmètre ;

Vu la délibération du Conseil municipal du ... portant approbation de la convention de prestation de services « Formation » ;

Considérant que Roannais Agglomération propose des sessions de formations aux agents des structures adhérentes de la convention de prestation de services « Formation » ;

Considérant que la convention en cours prend fin au 31 décembre mais qu'il convient de la renouveler, pour une durée de 6 mois ;

Considérant que le projet d'avenant proposé a pour seul objet la modification de la date de fin de la convention initialement prévue le 31 décembre 2024, afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de prestation de services « Formation à destination des agents »
- Précise que cet avenant prendra effet à compter de sa date de signature ;
- Dit que la convention de prestation de services « Formation à destination des agents » prendra fin le 30 juin 2025 ;
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

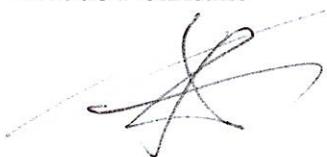
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

Fait à Villemontais, 30 Septembre 2024

Le Maire,

BASSOT Christine



GAUME Marie Françoise

